



Berne, 21 août 2013

Destinataires

Gouvernements cantonaux

**Modification de la loi sur l'imposition du tabac
Ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le 21 août 2013, le Conseil fédéral a chargé le DFF de mener une procédure de consultation auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, des associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et des autres milieux intéressés sur la modification de la loi sur l'imposition du tabac.

Le Conseil fédéral propose un renouvellement de sa compétence en matière d'augmentation de l'impôt grevant les cigarettes et un relèvement de cette compétence en ce qui concerne le tabac à coupe fine.

L'ensemble des documents ainsi que le formulaire Word pour la remise de la prise de position peuvent être consultés et téléchargés à l'adresse suivante:

<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

Nous vous invitons à nous communiquer vos éventuelles remarques d'ici au

21 novembre 2013

au plus tard. Nous vous prions d'utiliser le formulaire Word pouvant être mis en œuvre électroniquement pour nous faire part de votre avis et de l'envoyer à l'adresse électronique suivante: tabak@ezv.admin.ch

Pour toute question complémentaire, M. Stefan Schmidt (tél. 031 322 66 56) est à votre disposition.

Nous vous remercions d'avance de votre précieuse collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, nos salutations les meilleures.



Eveline Widmer-Schlumpf



Annexes:

- Projet mis en consultation et rapport explicatif (d, f, i)
ZH, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, SO, BS, BL, SH, AR, AI, SG, AG, TG: d
VD, NE, GE, JU: f
BE, FR, VS: d, f
GR: d, i
TI: i
- Liste des participants à la consultation (d, f, i)
- Communiqué (d, f, i)
- Questionnaire (d, f, i)